

11 avril 2019

Appel d'offres « Communes MOMODU »

Modèles de mobilité durable dans les communes

Objectifs et exigences
Critères d'évaluation
Formulaire de demande

Contact:

Office fédéral de l'énergie OFEN
Section Mobilité
Claudia Heer
3003 Berne
Tél. 058 469 18 69
Courriel: claudia.heer@bfe.admin.ch

Table des matières

1	L'essentiel en bref.....	3
2	Contexte	3
2.1	Modèles de mobilité durable dans les communes	3
2.2	Exemple et thème prioritaire	4
2.2.1	Berthoud Cité modèle pour les piétons et les cyclistes	4
2.2.2	La mobilité partagée comme thème prioritaire ou facette de projet « Communes MOMODU »	5
2.2.3	Appel d'offres ouvert à toutes les thématiques – projets couvrant plusieurs thèmes.....	5
2.3	Qu'offre SuisseEnergie aux « Communes MOMODU »?.....	6
2.4	Quelle est la valeur ajoutée pour les communes participantes?	6
3	Critères d'adjudication et autres exigences.....	6
3.1	Qui peut se porter candidat et soumettre une offre?	6
3.2	Exigences à remplir impérativement par les projets	7
3.3	Quels coûts sont pris en charge par SuisseEnergie?	7
3.4	Qu'est-ce qui est évalué et comparé dans les demandes?	8
3.5	Qu'est-ce qui ne bénéficie pas d'un soutien?	9
3.6	Déroulement de l'appel d'offres et procédure de sélection.....	9
3.7	Exigences formelles pour la soumission des demandes	11
4	Formulaire de demande et exigences applicables aux annexes du projet « Communes MOMODU ».....	12
4.1	Annexe 1 (Exigences): CONCEPT GÉNÉRAL du projet « Communes MOMODU » envisagé.....	13
4.2	Annexe 2 (Exigences): CONCEPT DÉCRIVANT LA DÉMARCHE pour la première année.....	14

1 L'essentiel en bref

- « MOMODU » signifie « modèles de mobilité durable ».
- Le présent appel d'offres « Communes MOMODU » (Communes modèles mobilité durable) s'adresse aux communes qui comptent entre environ 8000 et, au maximum, 50 000 habitants.
- On recherche des communes disposées, dans le cadre d'une « expérience sur le terrain », à **développer et tester sur plusieurs années des approches nouvelles et innovantes de mobilité durable**.
- Les communes sélectionnées (vraisemblablement deux) seront conseillées et soutenues financièrement par SuisseEnergie (max. 5 ans, max. 500 000 CHF par commune).
- Une procédure en deux temps est prévue: d'abord, pendant la phase de lancement (env. 1 an), les communes sélectionnées développeront et lanceront leur projet « Communes modèles mobilité durable », qui sera ensuite mené à bien pendant la phase de mise en œuvre (max. 5 ans).

2 Contexte

Les communes jouent un rôle central dans la mise en œuvre de la politique énergétique de la Suisse et, partant, dans la promotion d'une mobilité performante sur le plan énergétique et respectueuse de l'environnement. Outre les tâches régaliennes qui leur incombent (p. ex. dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire), elles disposent généralement d'une marge de manœuvre conséquente pour réaliser des « mesures volontaires » (p. ex. mesures pour la circulation piétonne et à vélo). En outre, par leur proximité avec la population et avec les entreprises locales, les communes peuvent jouer un rôle de modèle et favoriser une prise de conscience.

Néanmoins, en dépit d'une volonté politique, les moyens financiers et les ressources en personnel manquent dans bien des communes pour **développer et tester sur une période prolongée des mesures nouvelles et innovantes en faveur d'une mobilité durable**. C'est pourquoi, par le passé déjà, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a conseillé et soutenu financièrement (dans le cadre d'Energie2000, puis de SuisseEnergie) des projets de mobilité pluriannuels d'une portée exemplaire dans les communes.

Le présent appel d'offres renoue avec cette approche. À ce titre, on recherche des **communes disposées à développer et tester des mesures nouvelles et innovantes dans le domaine de la mobilité sur une période de plusieurs années**, le but étant de répondre aux besoins en mobilité par une approche davantage axée sur la durabilité.

2.1 Modèles de mobilité durable dans les communes

En soutenant des « **Modèles de mobilité durable (MOMODU) dans les communes** », SuisseEnergie poursuit les objectifs suivants:

- Dans le cadre de « Communes MOMODU », un soutien doit être apporté à des communes disposées à développer et tester des mesures nouvelles et innovantes dans le domaine de la mobilité sur une période prolongée (plusieurs années). Le caractère « nouveau et innovant » peut se référer à des mesures individuelles, à la combinaison de mesures, à leur regroupement, à leur structure de soutien et/ou à la démarche de développement et de mise en œuvre.
- « Communes MOMODU » désigne une expérience sur le terrain centrée sur la mise en œuvre et le test de mesures nouvelles et innovantes.
- Le bénéfice lié aux expériences ainsi acquises et à la possibilité de transposition dans d'autres communes doit être aussi grand que possible. C'est pourquoi la participation et le soutien d'au moins deux communes sont visés.
- Les expériences acquises dans le cadre de « Communes MOMODU » doivent fournir des indications sur les modalités d'adaptation et de développement des activités de SuisseEnergie et, plus généralement, de la politique de la Confédération en matière de mobilité.

2.2 Exemple et thème prioritaire

2.2.1 Berthoud Cité modèle pour les piétons et les cyclistes

De 1996 à 2006, dans le cadre du projet pilote Berthoud Cité modèle pour les piétons et les cyclistes (FuVeMo, deux étapes de cinq ans) soutenu par l'OFEN¹, des mesures de promotion de la mobilité douce sortant des sentiers battus, sans changements architecturaux, ont été développées en détail puis mises en œuvre à l'essai. Les projets suivants ont notamment vu le jour²:

- Création d'une zone de rencontre (appelée à l'époque « zone de flânerie ») en tant qu'espace à trafic mixte dans lequel les piétons sont prioritaires et la vitesse pour les véhicules est limitée à 20 km/h. Suite au projet de Berthoud à valeur d'exemple, l'ordonnance sur la signalisation routière de la Confédération a été adaptée. Depuis, les zones de rencontre ne sont plus confinées aux rues marchandes à forte concentration de piétons, mais peuvent également être établies dans des quartiers résidentiels à faible trafic.
- Introduction d'un service de livraison à domicile par vélo; pour la première fois, des vélos électriques étaient utilisés dans ce qui, à l'époque, était un volet d'un programme d'occupation destiné aux chômeurs de longue durée.
- Mise en service de la gare à vélos gardée. La particularité tenait au fait que la gare à vélos, en plus de sa mission centrale, proposait également d'autres prestations, telles que le service de livraison à domicile par vélo, le service de coursier à vélo, un atelier vélos et le recyclage des vélos et des petits équipements électriques usagés. Il s'agissait en l'occurrence d'un projet d'intégration pour des bénéficiaires de l'aide sociale.

¹ Energie2000, puis SuisseEnergie (à partir de l'an 2000)

² Berthoud Cité modèle pour les piétons et les cyclistes (FuVeMo = Fussgänger- und Velo-Modellstadt), rapport final 1996-2006 (résumé, en allemand uniquement): <http://www.burgdorf.ch/wAssets/docs/Baudirektion/Verkehr/FuVeMo-Abschlussbericht.pdf>

2.2.2 La mobilité partagée comme thème prioritaire ou facette de projet « Communes MOMODU »

La mobilité partagée recèle un important potentiel d'économies d'énergie³. Les solutions fondées sur le partage impliquent toutefois un changement d'habitudes pour passer d'un véhicule à moteur à usage individuel à des solutions de mobilité partagées. Or, cette évolution ne se fait pas du jour au lendemain. Un déménagement ou un changement d'emploi offrent souvent une bonne occasion de remettre en question les propres habitudes de mobilité et de les adapter le cas échéant. Les déménagements et les changements d'emplois restent toutefois rares dans la vie d'une personne.

La mise en œuvre de différentes mesures reposant sur le partage sur une longue durée et focalisées sur une région spécifique dans le cadre d'un projet « Communes MOMODU » pourrait favoriser l'émergence d'habitudes de mobilité partagée (et notamment le recours aux solutions de mobilité multimodales). On peut imaginer des mesures de sensibilisation ainsi que des projets nouveaux et innovants mis en œuvre avec des partenaires tels que des acteurs de l'économie du partage, des entreprises de transports publics, des promoteurs immobiliers, des commerçants et artisans locaux, etc.

À titre d'exemples de mesures possibles, on citera l'autopartage dans chaque quartier, le partage de vélos dans la commune sans points d'attache fixes (free-floating), la promotion de l'autopartage entre particuliers, la promotion du covoiturage (au sein de l'administration communale, avec des entreprises locales ou à plus large échelle) ou encore des mesures de promotion de formes de travail mobiles, notamment par la création d'espaces de coworking.

Remarque importante:

L'objectif de « Modèles de mobilité durable dans les communes » (Communes MOMODU) n'est pas de réaliser et de soutenir des mesures *individuelles*. Les projets visent la **mise en œuvre ciblée et renforcée de mesures existantes et/ou le développement de mesures nouvelles et innovantes**.

Les « Communes MOMODU » doivent susciter une nouvelle dynamique et lancer une démarche menant à l'émergence d'une mobilité durable dans la commune, avec le soutien de SuisseEnergie.

2.2.3 Appel d'offres ouvert à toutes les thématiques – projets couvrant plusieurs thèmes

Pour les raisons citées précédemment, les projets mettant l'accent sur la mobilité partagée ou intégrant ce thème seront privilégiés lors de la sélection des « Communes MOMODU ».

L'appel d'offres est cependant **ouvert à tous les thèmes**. Autrement dit, les projets intégrant tous les domaines de la mobilité et notamment les **projets couvrant plusieurs thématiques** sont les bienvenus. En font notamment partie les nouvelles solutions de mobilité et approches multimodales visant à favoriser la mobilité combinée, les approches nouvelles et innovantes en faveur de la

³ Voir par exemple le rapport final du projet «*Carpooling im Pendlerverkehr*», projet de suivi du projet PNR 71 «Consommation collaborative: effet de mode ou réelle promesse?» (en allemand uniquement)

circulation à pied ou à vélo ainsi que des mesures novatrices relevant de l'aménagement du territoire et du droit de la construction.

2.3 Qu'offre SuisseEnergie aux « Communes MOMODU »?

Dans le cadre de « Modèles de mobilité durable dans les communes » (Communes MOMODU), SuisseEnergie soutient des projets de communes sur une période limitée, mais qui porte sur plusieurs années, par une contribution financière substantielle, un accompagnement compétent et/ou la mise à disposition de consultants externes et, si besoin, en assurant la coordination entre les différents offices fédéraux et/ou cantonaux impliqués.

2.4 Quelle est la valeur ajoutée pour les communes participantes?

Un soutien de SuisseEnergie dans le cadre de « Modèles de mobilité durable dans les communes » permet à une commune de rechercher et de tester de nouvelles solutions pour une mobilité durable au sein de la commune. La démarche en deux étapes et le soutien axé sur le long terme permettent de **sortir des sentiers battus**.

Des objectifs (généraux) de politique énergétique et de politique des transports peuvent ainsi être atteints. De plus, la commune assume par ce biais un rôle de précurseur et montre l'exemple aux autres communes de Suisse, voire par-delà les frontières.

Enfin, la mobilité plus durable au sein de la commune représente une amélioration de la qualité de l'habitat et de la qualité de vie pour les habitantes et les habitants. Les commerçants et artisans locaux bénéficient quant à eux d'un centre-ville plus attrayant et d'une circulation moins congestionnée sur les routes.

3 Critères d'adjudication et autres exigences

3.1 Qui peut se porter candidat et soumettre une offre?

L'appel d'offres « Modèles de mobilité durable dans les communes » (Communes MOMODU) s'adresse aux **communes de Suisse**.

- L'appel d'offres s'adresse aux communes qui comptent entre environ 8000 et, au maximum, 50 000 habitants.
- Les communes de plus petite taille qui occupent par exemple une fonction de centre régional peuvent également se porter candidates.
- Les candidatures conjointes de plusieurs communes sont possibles (l'impulsion doit toutefois venir du niveau communal, et non d'une unité administrative supérieure).
- Les demandes émanant de villes de plus grande taille (plus de 50 000 habitants) ne sont pas prises en compte.

L'objectif est que, suite à l'essai, un cercle aussi large que possible d'autres acteurs et d'autres communes de Suisse puisse bénéficier des expériences faites dans le cadre des « Modèles de mobilité durable dans les communes » (possibilité de transposition).

3.2 Exigences à remplir impérativement par les projets

- La commune et le responsable de projet sont disposés à s'engager sur plusieurs années dans le cadre de « Communes MOMODU » et dans l'élaboration et le test de mesures nouvelles et innovantes en faveur d'une mobilité durable.
- Le projet doit bénéficier d'un accompagnement et d'une évaluation scientifiques. Ce faisant, les critères analysés ne doivent pas relever exclusivement du domaine du trafic et de l'énergie, mais inclure par exemple aussi des facteurs de réussite déterminants et des écueils rencontrés dans le cadre de la démarche.
- Le projet doit être documenté et faire l'objet d'une communication.

3.3 Quels coûts sont pris en charge par SuisseEnergie?

SuisseEnergie prend en charge les coûts suivants dans le cadre de « Modèles de mobilité durable dans les communes » (Communes MOMODU):

- **Phase de lancement** (voir chap. 3.6 « Déroulement de l'appel d'offres et procédure de sélection »):
 - Contribution financière (subvention): SuisseEnergie soutient les communes choisies pendant une première phase (phase de lancement, env. un an) avec un montant de **50 000 CHF au maximum par commune**; le montant exact se fonde sur le concept exposant la démarche et le budget joints à la demande.
 - Comme il s'agit d'une subvention, le montant consenti par SuisseEnergie ne peut pas excéder 40% des coûts de projet imputables. Il incombe à la commune de se procurer le financement restant ailleurs.
 - Si la commune a besoin du soutien de spécialistes externes pour l'élaboration du concept détaillé, les frais encourus doivent être pris en compte dans le budget de la phase de lancement (pas de soutien supplémentaire de SuisseEnergie pour le conseil de spécialistes).
- **Phase de mise en œuvre** (voir chap. 3.6 « Déroulement de l'appel d'offres et procédure de sélection »):
 - SuisseEnergie entend apporter un soutien financier et un accompagnement compétent sur plusieurs années à des communes dans le cadre de « Communes MOMODU ». La durée exacte et l'ampleur du soutien seront toutefois définies sur la base du concept détaillé présenté au terme de la phase de lancement. En principe, la durée maximale

de subvention est de **5 ans** et le **montant maximal des subventions est fixé à 500 000 CHF par commune**⁴.

- Comme il s'agit d'une subvention, le montant consenti par SuisseEnergie ne peut pas excéder 40% des coûts de projet imputables. Dans des cas exceptionnels dûment fondés⁵, le montant des subventions peut aller jusqu'à 60% au maximum. L'évaluation et la détermination du bien-fondé ne peuvent toutefois se faire que sur la base du concept détaillé soumis à la fin de la phase de lancement.
- Si la commune a besoin du soutien de spécialistes externes pour l'élaboration du concept détaillé, les frais encourus doivent être pris en compte dans le budget de la phase de lancement (pas de soutien supplémentaire de SuisseEnergie pour le conseil de spécialistes).
- Les coûts générés par l'accompagnement et l'évaluation scientifiques (obligatoires) du projet « Communes MOMODU » sont **financés en plus et séparément** par SuisseEnergie (pas de participation financière requise de la part de la commune).
- De même, les coûts pour la documentation régulière du projet et la communication (vers l'extérieur) sont **financés en plus et séparément** par SuisseEnergie (pas de participation financière requise de la part de la commune).

3.4 Qu'est-ce qui est évalué et comparé dans les demandes?

Les critères suivants sont déterminants dans l'évaluation des demandes et le choix des communes:

- **Qualité du projet « Communes MOMODU » présenté:**
 - **Caractère innovant:** dans l'idéal, le projet et son objectif doivent être nouveaux et innovants. Le caractère « nouveau et innovant » peut se référer à des mesures individuelles, à la combinaison de mesures, à leur regroupement (au sein de la commune), aux instances responsables et/ou à la démarche de développement et de mise en œuvre.
 - **Potentiel de réduction et/ou de transfert du trafic** (vers des formes de mobilité durables) et/ou d'**économies d'énergie**: l'évaluation porte sur le potentiel que recèle le projet envisagé.
 - **Reproductibilité/potentiel de diffusion et de généralisation**: l'évaluation porte sur le potentiel de reproductibilité du projet envisagé dans d'autres communes de Suisse.
 - **Thème prioritaire**: l'appel d'offres est ouvert à tous les thèmes. Néanmoins, les dossiers intégrant une dimension de **mobilité partagée** seront privilégiés lors de la sélection (voir chap. 2.2).

⁴ Si plusieurs communes soumettent une demande conjointe, le montant maximal des subventions s'applique à l'ensemble du projet conjoint « Communes MOMODU » (et non à chaque commune individuellement).

⁵ Les éléments déterminants pour justifier d'une dérogation sont la qualité du projet concerné, l'intérêt particulier qu'il représente pour la Confédération et la situation financière du requérant (art. 53, al. 2, de la loi sur l'énergie [LEne]).

- **Instances responsables et personnalités de premier plan:** le projet doit être largement soutenu et porté par des personnalités de premier plan (implication des milieux politiques, économiques, associatifs, etc.); une bonne implication de la population par une démarche d'information, de conseil et/ou participative doit également être prévue, de façon à ce que le projet soit bien accueilli par le plus grand nombre.
- **Bases:** il peut être avantageux que le projet envisagé par la commune s'appuie sur des bases existantes (p. ex. programme de législature, plan directeur) ou des processus existants (p. ex. Cité de l'énergie, démarche participative impliquant la population).

3.5 Qu'est-ce qui ne bénéficie pas d'un soutien?

- Les coûts de mise en place de l'infrastructure et d'acquisition de véhicules ne sont pas l'objet de subventions dans le cadre de « Communes MOMODU ».
- Les projets qui bénéficient déjà du soutien d'un autre programme fédéral, tel que les projets-modèles ARE, le programme de soutien Cité de l'énergie, le projets d'agglomération, etc., ne peuvent pas prétendre à un soutien additionnel dans le cadre de « Communes MOMODU ».
- Les projets dont la mise en œuvre a déjà commencé ne peuvent pas prétendre à un soutien (pour éviter l'effet d'aubaine).

3.6 Déroulement de l'appel d'offres et procédure de sélection

L'appel d'offres et la procédure de sélection se déroulent selon les étapes suivantes (voir également le tableau ci-après).

Dans le cadre du présent **appel d'offres**, les communes intéressées doivent soumettre deux brefs concepts (d'un volume de 6 à 10 pages, voir exigences détaillées aux chap. 3.7 et 4):

- Un **CONCEPT GÉNÉRAL** décrivant **de manière générale l'ensemble** du projet « Communes MOMODU » envisagé
- Un **CONCEPT DÉCRIVANT LA DÉMARCHE** pour **la première année** du projet « Communes MOMODU » (= phase de lancement)

Ces deux documents seront évalués par des représentantes et des représentants de SuisseEnergie et un groupe de suivi composé de spécialistes. Sur la base de cette évaluation, **vraisemblablement deux communes** seront sélectionnées et invitées à lancer leur projet « Communes MOMODU » et à élaborer en détail la suite de la démarche.

Pendant cette première phase (= **phase de lancement**), les communes choisies bénéficieront d'un soutien financier et de conseils de SuisseEnergie. Au terme de la phase de lancement, un concept détaillé du projet « Communes MOMODU » sera présenté. La commune et SuisseEnergie prendront ensuite la décision quant à la mise en œuvre définitive du projet. En cas de décision positive de part et d'autre, un contrat de subvention sera établi et le montant exact de la subvention ainsi que la durée du soutien seront fixés par SuisseEnergie.

La **phase de mise en œuvre** en tant que telle ne commencera qu'à ce moment-là.

Le déroulement détaillé est le suivant:

Quoi?	Comment? / Description	Quand?	Qui?
Lancement de l'appel d'offres « Communes MOMODU »	Dossier d'appel d'offres disponible sur www.suisseenergie.ch . Communication de l'appel d'offres par différents canaux et large diffusion (p. ex. Cité de l'énergie, association de communes, etc.)	Avril 2019	SuisseEnergie/ Section Mobilité OFEN
Dépôt des demandes	Délai: environ 6 mois	15 octobre 2019	Communes
Évaluation des demandes Sélection des communes pour la « phase de lancement »	Évaluation des demandes par les représentantes et représentants de SuisseEnergie et de l'OFEN (section Mobilité) en concertation avec d'autres spécialistes (groupe de suivi) Convention pour la phase de lancement conclue entre la commune et SuisseEnergie	Fin 2019/début 2020	SuisseEnergie/ Section Mobilité OFEN Groupe de suivi « Communes MOMODU » (organe spécialisé)
Phase de lancement de « Communes MOMODU »	Durée: environ 1 an Élaboration d'un concept détaillé avec soutien financier et suivi par des spécialistes de SuisseEnergie	À partir de 2020	Communes sélectionnées SuisseEnergie/ Section Mobilité OFEN Évent. autres spécialistes
Fin de la phase de lancement Décision quant à la mise en œuvre	Élaboration et soumission d'un concept détaillé avec mesures, démarche, instances responsables, financement, etc. Décision quant à la poursuite et la mise en œuvre par la commune/par les instances responsables et décision quant à la subvention (durée et montant de la contribution) par SuisseEnergie	Vers fin 2020	Communes sélectionnées SuisseEnergie/ Section Mobilité OFEN Groupe de suivi « Communes MOMODU » (organe spécialisé)

Quoi?	Comment? / Description	Quand?	Qui?
	Convention pour la phase de mise en œuvre conclue entre la commune et SuisseEnergie		
Lancement de la phase de mise en œuvre		À partir de 2021	Communes sélectionnées Accompagnement par des spécialistes, y compris évaluation

3.7 Exigences formelles pour la soumission des demandes

Les demandes doivent inclure les documents suivants:

- Formulaire de demande dûment complété et signé (voir chap. 4)
- Annexe 1: CONCEPT GÉNÉRAL du projet « Communes MOMODU »
→ exigences énoncées au chap. 4.1
- Annexe 2: CONCEPT DÉCRIVANT LA DÉMARCHE pour la première année (= phase de lancement) → exigences énoncées au chap. 4.2

Les demandes contenant tous les documents requis doivent être soumises dans le délai imparti, en langue française, allemande ou italienne en un exemplaire par courrier postal ainsi que par courriel à l'adresse suivante:

Office fédéral de l'énergie, section Mobilité, Claudia Heer, 3003 Berne, claudia.heer@bfe.admin.ch

Date limite de dépôt: **15 octobre 2019**

Les dossiers incomplets ou réceptionnés après cette date ne seront pas pris en compte dans l'évaluation. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet des projets non pris en compte. Tout recours juridique est exclu.

4 Formulaire de demande et exigences applicables aux annexes du projet « Communes MOMODU »

Titre du projet « Communes MOMODU »

.....

Bref récapitulatif du projet

.....
.....
.....
.....
.....

Coordonnées de la commune requérante

Nom de la commune ou des communes :

Site Internet :

Nombre d'habitants :

Interlocuteur

Nom, prénom :

Fonction/rôle dans le projet :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Partenaires

Si vous soumettez une demande en collaboration avec d'autres communes et/ou avec des partenaires, veuillez les mentionner ci-dessous.

Partenaire 1 (institution) :

Rôle dans le projet :

Interlocuteur (nom, prénom) :

Téléphone : Courriel :

Partenaire 2 (institution) :

Rôle dans le projet :

Interlocuteur (nom, prénom) :

Téléphone : Courriel :

Partenaire 3 (institution) :

Rôle dans le projet :

Interlocuteur (nom, prénom) :

Téléphone : Courriel :

CONFIRMATION ET SIGNATURE

Par votre signature, vous attestez de ce qui suit:

- Toutes les indications fournies sont conformes à la vérité. Toutes les annexes requises sont jointes en bonne et due forme à la demande.
- Vous-même ainsi que l'instance responsable du projet êtes disposés à vous engager sur plusieurs années afin d'élaborer et de tester des formes de mobilité nouvelles et innovantes dans le cadre de « Communes MOMODU ».

Lieu, date:

Nom, prénom:

Signature:

4.1 Annexe 1 (Exigences): CONCEPT GÉNÉRAL du projet « Communes MOMODU » envisagé

Prière de décrire, dans un **concept général de 6 à 10 pages**, le projet que vous envisagez de mettre en œuvre dans le cadre de « Communes MOMODU » et pour lequel le soutien de SuisseEnergie est demandé. L'horizon temporel doit couvrir la **durée totale du projet « Communes MOMODU » envisagé** (il s'étend donc sur plusieurs années).

Vous devez en particulier prendre en compte les points et répondre aux questions ci-dessous:

- Quelle est la situation initiale et qu'est-ce qui motive votre projet?
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre avec votre projet?

- Décrivez la procédure envisagée et/ou les mesures envisagées, dans la mesure où elles sont déjà connues ou définies.
- Quelle est la particularité de votre projet? En quoi est-il nouveau et innovant? Pourquoi SuisseEnergie devrait-elle soutenir votre projet plutôt qu'un autre?
- Veuillez indiquer qui prend part ou prendra part au projet (instance responsable et organisation de projet). Quelles sont les personnalités de premier plan, et quel rôle jouent-elles?
- Votre projet s'appuie-t-il sur des bases existantes ou des processus existants au sein de la commune? Si oui, lesquels? (P. ex. programme de législation, de l'énergie, plan directeur, démarche participative impliquant la population, etc.)
- En quoi le soutien de SuisseEnergie est-il nécessaire pour mener à bien votre projet?
- Quels risques votre projet recèle-t-il selon vous? Comment pourriez-vous y remédier?

4.2 Annexe 2 (Exigences): CONCEPT DÉCRIVANT LA DÉMARCHE pour la première année

Pendant environ une année (= **phase de lancement**), les communes sélectionnées se verront donner la possibilité de lancer leur projet « Communes MOMODU » et d'élaborer en détail la suite de la démarche.

Prière de décrire dans un **concept exposant la démarche sur 6 à 10 pages** comment vous souhaitez procéder pendant cette **première année** (phase de lancement). Quels processus souhaitez-vous entamer pendant cette première année? Quels partenaires devrez-vous impliquer dans la démarche? Quelles mesures seront déjà définies et, le cas échéant, déjà mises en œuvre?

Vous devez en particulier développer les points suivants:

- Organisation de projet (personnes et institutions participantes, avec leurs rôles et tâches respectifs)
- Démarche envisagée, avec ébauche de calendrier et de plan de mesures et les résultats (intermédiaires) attendus sous forme de jalons
- Budget (exclusivement pour la phase de lancement) avec coûts de personnel et de matériel, prestations propres et éventuels coûts de tiers
- Indications concernant le financement de la phase de lancement, déduction faite de la contribution de SuisseEnergie d'un montant maximum de 50 000 CHF, représentant au plus 40% des coûts imputables

À la fin de la phase de lancement, vous devrez soumettre un **concept détaillé pour l'ensemble du projet « Communes MOMODU »** énonçant les démarches à venir et la suite de la mise en œuvre.